

# MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 octobre 2023

## 10. Réponse à l'interpellation PSN (H. Wingo) « Piscine du SMT » (C. Frioud Auchlin)

---

Pour rappel, les SMT avaient annoncé la fermeture de la piscine à fin juin 2021 évoquant l'état des installations de traitement de l'eau (installation de chlorage et d'ozonisation), le coût de divers travaux urgents mais surtout l'absence d'un besoin pour les pensionnaires de l'institution.

Suite à cette annonce, la Communauté scolaire de Gléresse-Douanne-Daucher ainsi que la Commune de La Neuveville ont décidé de financer les travaux urgents d'assainissement des installations techniques, afin de garantir une solution pour les élèves jusqu'à la démolition de la piscine. La fondation SMT s'est engagée, dans la convention que nous avons signée, à prévenir les communes concernées 6 mois à l'avance.

Nous pouvons donc à ce niveau garantir que ces installations sont en ordre et peuvent être utilisées en toute sécurité.

Dans l'interpellation, il est fait mention « *de la construction d'une nouvelle piscine en partenariat avec le foyer SMT* ». En fait, le financement de l'éventuelle future piscine serait à la charge complète de notre Commune. Les coûts estimés d'une telle piscine s'élèveraient à environ 5 millions de francs avec des frais d'exploitation non négligeables. Le Conseil municipal est arrivé à la conviction que cette construction serait trop lourde financièrement pour une commune comme la nôtre.

Un certain nombre de piscines ont fermé leur porte obligeant les communes à trouver d'autres solutions. Les communes du plateau effectuent les tests aquatiques en été à la piscine du Landeron par exemple. Des discussions seront entreprises avec le corps enseignants le moment venu pour trouver, éventuellement avec nos communes voisines, des solutions pour l'apprentissage de la natation de nos enfants. Quant aux privés, aux groupes ou thérapeutes, ils devront se tourner vers d'autres piscines de la région.

CONSEIL MUNICIPAL